

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Mohammed Seddik Ben Yahia-Jijel
Faculté des lettres et des langues étrangères
Département de français



Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master.

Spécialité : Sciences du langage.

Thème :

La loi de l'arabisation dans les institutions algérienne entre application et applicabilité :

Cas de la BADR banque d'El Milia

Présenté par :

DEGHAB Maha

BOUTALEB Souhila

SAIDANI Souheyla

Membres du jury :

Président : BOUDINA Youssef

Rapporteur : SISSAOUI Abdelaziz

Examinatrice : GHIMOUZE Manel

Sous la direction de :

Dr. SISSAOUI Abdelaziz

Année universitaire : 2016 /2017

Remerciement

Nous remercierons notre encadrant le docteur SISSAOUI Abdelaziz pour ses orientations, ses conseils, ses remarques judicieuses et sa disponibilité.

Nous remercierons également les membres de jury d'avoir accepté d'examiner et d'évaluer ce modeste travail.

Nous remercierons tous nos enseignants de l'université de Mohammed Seddik Ben Yahia.

Nous remercierons la directrice de la banque de la wilaya de Jijel ainsi que tous les employeurs de la BADR banque d'El Milia.

Nous remercierons tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce travail de près ou de loin.

Dédicace

A mes chers parents, mes frères, mes sœurs et toute ma famille...

A tous mes amis et mes collègues...

Maha

Dédicace

Souhila

Dédicace

A mes chers parents pour leur amour et leur soutien...

A mes sœurs et mes frères pour leur encouragement...

A tous mes amis et mes collègues...

Souheyla

Table des matières

Introduction générale.....	12
-----------------------------------	-----------

Première partie

Cadre théorique

Chapitre I : La situation sociolinguistique en Algérie

La situation sociolinguistique en Algérie.....	17
--	----

Chapitre II : La politique linguistique et culturelle de l'Algérie indépendante

Introduction.....	20
II-1 Définition de quelques concepts de la sociolinguistique.....	21
II-1-1 La politique linguistique.....	21
II-1-2 Les représentations et attitudes.....	21
II-1-2-1 Les représentations.....	21
II-1-2-2 Les attitudes.....	22
II-2-Fondements idéologiques de la politique culturelle et linguistique..	23
II -3-Arabisation.....	25
II-3-1-L'arabisation en Algérie depuis 1962 -1996.....	26
II-4-Processus de l'arabisation depuis l'indépendance.....	27

Conclusion.....	30
-----------------	----

Deuxième partie

Cadre pratique

Chapitre I : Méthodologie de la recherche et recueil des données

Introduction.....	33
-------------------	----

I-1 La population de l'enquête et l'échantillon.....	33
--	----

I-1-2 La population.....	33
--------------------------	----

I-1-3 La description de l'échantillon.....	33
--	----

I-2 Le déroulement de l'enquête.....	34
--------------------------------------	----

I-2-1 Aperçu sur le lieu de recueil des données.....	34
--	----

I-3 Grille d'analyse du questionnaire.....	34
--	----

I-4 Le questionnaire comme un outil d'investigation.....	37
--	----

I-5 L'analyse des résultats.....	41
----------------------------------	----

I-5-1 L'analyse des réponses obtenues à travers le questionnaire	41
--	----

I-5-2 Tableau récapitulatif des résultats	55
---	----

Conclusion.....	58
-----------------	----

Chapitre II : analyse quantitative

Introduction.....	60
-------------------	----

II-1-Rappel des types de documents administratifs.....	60
--	----

II-2-Démarche adoptée.....	61
----------------------------	----

II-3-Grille d'analyse.....	62
II-3-1-Grille d'analyse des documents écrits.....	62
II-3-2-Grille d'analyse de l'entête.....	63
II-4-Application des grilles d'analyse.....	64
II-4-1-Grille d'analyse des documents indiqués dans le tableau.....	64
II-4-2-Cas de l'entête des documents indiqués dans le tableau.....	66
II-5-Présence de l'arabe standard dans les documents recueillis au niveau de la BADR banque.....	67
II-5-1-Les documents écrits en arabe standard sur l'ensemble des documents écrits.....	67
II-5-2-Cas de l'entête des documents indiqués dans le tableau.....	68
II-6-Présence du français dans les documents recueillis au niveau de la BADR banque.....	69
II-6-1-Les documents écrits en français sur l'ensemble des documents écrits.....	69
II-6-2-Cas de l'entête du document indiqué dans le tableau.....	70
II-7-Présence de l'arabe standard et du français dans les documents recueillis au niveau de la Badr Banque.....	71
II-7-1-Les documents écrits dans les deux langues sur l'ensemble des documents écrits.....	71
II-7-2-Cas de l'entête des documents indiqués dans le tableau.....	72
Conclusion.....	74

II-8-Analyse interprétative des résultats.....	75
Conclusion générale.....	81
Liste des références bibliographiques.....	85
Annexes.....	87

Introduction générale

Cadre théorique

Chapitre I : La situation sociolinguistique en Algérie

**Chapitre II : La politique
linguistique et culturelle de l'Algérie
indépendante**

Cadre pratique

Chapitre II : Analyse quantitative

Chapitre I: Méthodologie de la recherche et recueil des données

Conclusion générale

Liste des références bibliographiques

Annexes

Introduction générale

La situation sociolinguistique de l'Algérie est décrite comme diversifiée et riche. De ce fait, elle est une véritable source d'investigation et de recherche. En effet, le marché linguistique algérien a subi et continue à subir des changements importants grâce à sa diversité culturelle et linguistique qui est le résultat d'une succession de civilisations qui ont marqué l'histoire de l'Algérie. Sachant que le territoire algérien se caractérise par la présence de plusieurs langues ; l'arabe et le français « réservé aux communications écrites », le berbère et l'arabe dialectal « réservé aux communications orales ». Ces langues s'influencent les unes les autres.

Malgré la complexité de la situation sociolinguistique algérienne, depuis l'indépendance (1962), l'Etat a adopté une politique d'unilinguisme qui consiste à favoriser une seule langue à savoir l'arabe classique et de le généraliser dans tous les domaines, d'affirmer l'identité nationale et de donner à cette langue une légitimité, prenant le statut de langue nationale et officielle sur les plans : politique, juridique, social, économique.

Cette politique apparaît au niveau des institutions étatiques parmi celles-ci, la banque qui est en contact direct avec les citoyens d'une part et des autres établissements étatiques d'autre part, telles que : les banques, les sociétés économiques et commerciales, les instances juridiques et de sûreté.

Dans le cadre d'une recherche en sociolinguistique pour l'obtention d'un diplôme de master en sciences du langage, nous nous intéressons au sujet de la loi de l'arabisation entre application et applicabilité au sein de la BADR banque. Le choix de ce secteur n'est pas fait du hasard, selon

K.TALEB-IBRAHIMI : « la langue française reste prépondérante à l'usage dans la vie économique du pays, les secteurs économiques et financier fonctionnant presque exclusivement en français »¹. Après avoir contacté la BADR banque d'El Milia, nous avons constaté l'existence de deux langues dans les écrits administratifs au niveau des banques ; l'arabe standard et la langue française, cela nous a poussé à mettre l'accent sur le degré de son emploi, en nous basant sur les textes de loi : A quel niveau, l'arabisation est appliquée au sein de la BADR banque ? Et à quel moment la langue française peut-elle rivaliser la langue arabe?

Nous avons émis les hypothèses suivantes :

- L'utilisation de la langue française serait nécessaire pour le travail de l'employé dans le secteur bancaire.
- L'utilisation du français permettrait d'être à jour avec les nouvelles technologies occidentales contrairement à l'utilisation de l'arabe standard.
- La politique linguistique de l'Algérie qui concerne l'arabisation serait symbolique dans le secteur bancaire.

Les documents administratifs utilisés par les employés de la BADR banque de la commune d'El Milia servent à être notre corpus. Pour bien mener cette recherche, nous l'organisons en deux parties : une partie théorique se compose de deux chapitres ; le premier chapitre est une synthèse qui décrit la situation sociolinguistique de l'Algérie, le deuxième chapitre aborde la politique linguistique et culturelle de l'Algérie. La partie pratique ; se compose de deux chapitres, le premier chapitre s'articule autour de l'analyse du questionnaire. Le deuxième chapitre est consacré à l'analyse quantitative des documents administratifs recueilles

¹ TALEB-IBRAHIMI. K, 1997, Les Algériens et leur(s) langue(s), Les éditions El Hikma, Alger. P 40.

au niveau de la BADR banque accompagné d'une analyse interprétative des résultats.

Il est à noter que nous avons rencontré beaucoup de difficultés pour obtenir ces documents. Premièrement, nous n'avons pas pu accéder à la banque avec l'autorisation du chef de notre département; la direction de la BADR nous a demandé une autre autorisation de la direction des banques de la Wilaya de Jijel, de ce fait nous nous sommes y déplacées, et après avoir discuté avec la directrice, nous avons eu cette autorisation. Nous avons rencontré un autre obstacle, on nous a interdit d'avoir des photocopies des documents, mais après de longues négociations et avec beaucoup de peine, nous avons enfin pu prendre quelques photos avec le téléphone portable.

De nombreuses civilisations ont occupé le territoire algérien à travers l'histoire (phénicienne, romaine, byzantine, arabe, ottomane et française). Plusieurs peuples s'y sont succédé afin de coloniser ce pays habité par des populations berbères. Mais deux conquêtes qui ont beaucoup influencé et ont bouleversé la situation sociolinguistique algérienne. La conquête arabe ; l'arrivée d'Okba Ibn Nafaa et la diffusion de l'Islam en VII^e que le peuple algérien s'identifie à la sphère arabo-musulmane, où le tamazight est remplacé par l'arabe qui avait une dimension de sacralité (langue du Coran), et la conquête française de 1830 jusqu'à 1962, où le français a influencé les usages dans la société algérienne jusqu'à nos jours.

La situation sociolinguistique de l'Algérie est décrite comme diversifiée et complexe. Cette situation renvoie à des raisons historiques et géographiques. Elle se caractérise par la coexistence de plusieurs langues ; l'arabe classique, langue prestigieuse associée à la religion et à l'écrit, l'arabe dialectal algérien qui est la langue maternelle de la majorité de la population algérienne, le tamazight avec toutes ses variétés (le kabyle, le Chaoui, le M'zabi et le targui) qui sont les langues maternelles des populations de la communauté berbérophone et le français comme héritage colonial. Ces langues ont des différents statuts dont l'arabe standard est la langue nationale et officielle dès l'indépendance du pays. Comme le confirme Foudil CHERIGUEN :

C'est la langue que l'Etat s'efforce d'imposée depuis l'indépendance de l'Algérie (1962). Ayant adhéré depuis cette date à la ligue arabe, les dirigeants algériens se sont empressés d'affirmer l'« l'arabité » de l'Algérie, se gardant bien toutefois de la faire dans les « principes généraux régissant la société algérienne ».²

² CHERIGHEN. Foudil, Septembre 1997, Politiques linguistique en Algérie. In : Mots, n°52, L'état linguiste, P.62-73. (En ligne).

Cette décision vise l'unification nationale et l'affirmation d'une identité nationale indépendante de l'ancien colonisateur français. Or, l'arabe classique n'est utilisé par les algériens que dans des situations formelles (enseignement, administration...). C'est en 2016 que le tamazight devient également langue officielle, après qu'il est déclaré comme langue nationale suite à des revendications et des manifestations sanglantes.

Quant à l'arabe dialectal algérien, il est pratiqué par la majorité de la population dans les différentes situations de communication informelle. Malgré sa dominance par rapport au nombre d'utilisateurs, l'arabe algérien n'est pas reconnu officiellement. C'est le cas pour le français qui est catégorisé de langue étrangère. Cependant, l'usage de la langue française s'est étendu depuis l'indépendance. Dans ce contexte, la place de cette langue en Algérie est ambiguë car elle est l'une des langues qui caractérise le paysage linguistique algérien, et elle possède un statut privilégié par rapport aux langues étrangères en présence (anglais, espagnol et allemand). Il faut dire que la langue française a profondément marqué l'inconscient de plusieurs générations d'Algériens, en raison de la domination coloniale et des diverses politiques linguistiques et culturelles dès les premières années de l'occupation française en Algérie.

Donc, l'arabe et le français sont en concurrence, du fait qu'elles sont deux langues du savoir. De ce fait l'Algérie a adopté une politique d'arabisation dans le but de légitimer la langue arabe et éradiquer la langue française qui symbolise la domination coloniale.

Introduction

Comme nous avons vu dans le chapitre précédent, le paysage linguistique de l'Algérie est multiple. Il se caractérise par la coexistence de plusieurs langues, issues de différentes conquêtes qu'elle a connu dans son histoire. La dernière conquête était celle de la colonisation française qui a essayé par tous les moyens de supplanter la langue et la culture arabes par la langue et la culture françaises. L'Etat algérien indépendant a adopté une idéologie arabo-islamique afin de restaurer l'identité arabe par le biais de sa langue. Comme le confirme M.BENRABAH : « La langue arabe et l'islam sont inséparables...l'arabe à sa place à part par le fait qu'elle est la langue du coran et du prophète »³. Dans ce contexte, des décisions sur la langue sont effectués pour l'unification nationale. De ce fait la langue arabe est devenue langue nationale et officielle de la nation algérienne. En favorisant la langue arabe, le gouvernement a proclamé une politique d'arabisation totale du pays.

³ BENRABEH.M, 1999, Langue et pouvoir en Algérie, éd Ségur, Paris, P.156.

II.1.Définitions de quelques concepts de la sociolinguistique

II.1.1.La politique linguistique

Selon Louis-Jean Calvet :

Nous considérons la politique linguistique comme l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie social, et plus particulièrement entre langue et vie nationale, et planification linguistique comme la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique⁴

Donc la politique linguistique serait la décision et la planification, la mise en œuvre de cette décision. Elle a une fonction pratique quand elle est suivie immédiatement d'une planification linguistique. Elle a une fonction symbolique, lorsque les choix de langues officielles ou de langues nationales ne s'accompagnent pas d'une planification linguistique effective.

II.1.2.Les représentations et attitudes

II.1.2.1.Les représentations

Selon L-J. Calvet les représentations c'est « La façon dont les locuteurs pensent les pratiques, comment ils se situent par rapport aux autres locuteurs, et aux autres pratiques, comment ils situent leurs langues par rapport aux autres langues »⁵.

Le même auteur souligne que ces représentations déterminent :

⁴ CALVET. L-J, 1999, la guerre des langues et politiques linguistiques, Hachettes littératures, Paris. p154-155

⁵ CALVET. L-J, 1999, Pour une écologie des langues du monde, PLON, France, P.158.

- Des jugements sur les langues et la façon de les parler, jugement qui souvent se répand sous forme de stéréotypes.
- Des attitudes face aux langues, aux accents, c'est-à-dire en face aux locuteurs que les stéréotypes discriminent.
- Des conduites linguistiques tendant à mettre la langue du locuteur en accord avec ses jugements et ses attitudes.

Les représentations linguistiques enregistrent des mythes, des valeurs et des stéréotypes. A partir d'un imaginaire linguistique, les locuteurs se forgent l'idée qu'il existe des langues plus valorisantes que d'autres et décident par conséquent de rejeter telle forme linguistique et de favoriser telle autre forme.

II.1.2.2. Les attitudes

Pour Louis-Jean Calvet :

Les attitudes linguistiques renvoient à un ensemble de sentiments que les locuteurs éprouvent pour les langues ou une variété d'une langue. Ces locuteurs jugent, évaluent leurs productions linguistiques et celles des autres en leur attribuant des dénominations. Ces dernières révèlent que les locuteurs, en se rendant compte des différences phonologiques, lexicales et morphosyntaxiques, attribuant des valeurs appréciatives ou dépréciatives à leur égard.⁶

⁶ CALVET. L-J, 1993, la sociolinguistique PUF, collection Que Sais Je? Paris , p 46

II.2.Fondements idéologiques de la politique culturelle et linguistique

L'Algérie est un pays anciennement colonisé. Il a subi une guerre intensive de déculturation et de désarabisation. Cependant, le pays a préservé sa langue écrite, à savoir l'arabe classique grâce à une minorité intellectuelle algérienne et grâce à l'attachement du peuple algérien à l'Islam qui est devenu symbole de l'unité nationale.

Au Maghreb, notamment en Algérie, différents courants ont influencé les politiques linguistiques. Parmi les courants dominants, nous citons le nationalisme arabe qui a donné naissance à deux principaux courants nationalistes : le nacérisme et le baasisme.

Le nacérisme renvoie à Jamel Abdel Nacer, le président égyptien qui nationalise le canal de Suez et s'affirme comme leader arabe. Son objectif était la fusion du socialisme et du nationalisme pour sortir du sous-développement imputable au colonialisme. Ce courant était bien présent en Algérie indépendante où les leaders du FLN, Ben Bella puis Boumediene, ont affiché une politique panarabe et pro-nacérisme. Partant de sa vision de l'union du monde arabe sur la base d'une langue commune (arabe classique) pour une unification des peuples arabo-musulmans. Dans ce cas DOURARI Abderrezak confirme que « la langue n'est plus perçue comme moyen de communication remplissant, entre autres choses, une fonction sociale déterminée. Elle est devenue un critère d'appartenance idéologique ».⁷

Le baasisme renvoie au mot « baas » qui signifie « ressusciter ». Il vise à ressusciter la civilisation arabo-musulmane telle qu'elle fut pendant

⁷ DOURARI. A, 2003, Les malaises de la société algérienne d'aujourd'hui, Crise de langues et crise d'identité, Alger, Casbah, P.15.

les siècles d'or. Ce mouvement rejette le pluralisme linguistique et donne une suprématie absolue à l'arabe classique.

De ce constat, depuis l'indépendance, la politique linguistique et culturelle mise en œuvre par le Front de libération nationale (FLN) inachevée. L'Etat algérien se définit comme arabe et musulman en favorisant l'arabisation et l'islamisation de la société algérienne. Ce choix repose sur l'idéologie linguistique nationaliste qui consiste à légitimer la langue arabe littéraire en tant que langue non seulement du patrimoine arabo-islamique mais aussi, de la modernité « ce qui s'est traduit sur le terrain social par le clivage et l'opposition idéologique et linguistique entre élites arabisantes et francisantes »⁸. De ce fait, la nation se trouve divisée en deux groupes culturels ; les élites arabisantes avec une culture islamique fondée sur la religion et véhiculée par la langue arabe, et les élites francisantes avec une culture européenne présentée par le français comme outil d'ouverture à la modernité

L'histoire moderne du pays porte le sceau des tensions idéologiques et culturelles entre les francisants et les arabisants. Une lutte s'annonçait délicate, les uns agitant l'élément religieux, l'identité arabo-musulmane de l'Algérie et d'un passé glorieux où la langue arabe fut le principal véhicule des sciences, des technologies et de cultures très élaborées ; les autres affirment la décadence de cette dernière et son impossible adaptation à la modernité, agitant leur propre emblème, celui de la modernité. En l'occurrence, cette ambivalence persiste en caractérisant le discours nationaliste durant la période coloniale et après cette période.

En s'inspirant de QUFFELEC, DERRADJI, DEBOV, SMAALI-DEKDOU et CHERRAD-BENCHARFA dans leur ouvrage, le français

⁸ K.TALEB-IBRAHIMI, 1997, Les Algériens et Leur(s) langue(s), Les éditions El Hikma, Alger. P61.

en Algérie, lexique et dynamique des langues, durant la période coloniale, tous les partis algériens ont souligné l'appartenance de l'Algérie à la sphère « arabo-islamique » et considèrent l'arabe comme seule langue nationale et l'islam comme unique religion du pays. Or, l'ambiguïté de l'élite algérienne dans son rapport avec la langue et la culture française persiste en exprimant une volonté de l'existence d'un bilinguisme (arabe-français) dans le pays.

Les fondements idéologiques de la politique culturelle et linguistique de l'Algérie s'inscrit dans l'ambiguïté qui a toujours caractérisé les divers discours des élites algériennes et des gouvernements successif à l'égard de l'Islam dans ses rapports avec l'Etat-nation et avec la modernité.

II.3.Arabisation

La colonisation française en Algérie a été longue environ de 132 ans. Dans cette période le colonisateur l' a ouvert au monde moderne, mais dans le cadre d'une langue étrangère à savoir la langue française, et dans le contexte d'une valorisation extrême de la civilisation occidentale.

En 1962, tout le pays fonctionnait en français : enseignement, administration, environnement, secteur économique ...La langue arabe est connue par une minorité qui l'apprise dans les écoles coraniques .Elle avait perdu son statut de langue écrite du fait de la colonisation.

Le gouvernement algérien voulait réaliser la face culturelle de l'indépendance en mettant à la place de la langue française la langue arabe , non pas la langue parlée, mais la langue arabe standard issue de l'arabe coranique, ce fut l'objet de la politique l'arabisation.⁹

⁹ G.GRANDGUILLAUME, la francophonie en Algérie, école des grandes études en science social, Paris 09-04-2008 <http://sinistri.Canalblig.com/archive/2008/04/09/8718521.html>. Consultée le 19/03/2017.

L'Algérie a développé et imposé une idéologie arabo-islamique, laquelle considère que la diversité linguistique est un danger pour l'unité nationale et un germe de division, et que seul l'unilinguisme arabe peut être garant de cette unité nationale.

Dès l'indépendance, l'une des majeurs priorités du nouveau gouvernement algérien est celle de récupérer l'identité et la langue arabe. A travers une politique d'arabisation, l'état algérien a imposé l'arabe standard comme langue officielle et nationale. « Ce retour à la culture nationale et à la langue arabe constitue donc tout un programme qui prend en charge les axes prioritaires dans l'identification de l'état... ».¹⁰

II.3.1.L'arabisation en Algérie depuis 1962 -1996

Le processus de l'arabisation en Algérie depuis 1962 (date de l'indépendance) a connu des modifications et une généralisation graduelle. Nous allons présenter une chronologie des grands dates marquants ce processus en s'inspirant principalement des travaux de QUFFELEC.A, DERRADJI.Y, DEBOV.V, SMAALI-DEKDOUK.D et CHERRAD-BENCHEFRA.Y dans leur ouvrage, Le français en Algérie lexique et dynamique des langues :

-1962-1967 : arabisation de l'enseignement primaire, de la justice et de l'état civil.

-1968-1970 : arabisation du secteur de la fonction publique.

-1971 : l'intensification des mesures d'arabisation.

-1973 : création de la Commission national d'arabisation sous l'égide de Monsieur le Président de la République.

¹⁰ QUFFELEC.A, DERRADJI.Y, DEBOV.V, SMAALI-DEKDOUK.D, CHERRAD-BENCHEFRA.Y. Le Français en Algérie - lexique et dynamique des langues, De Boeck & Larcier, Editions Duculot, 2002, P.45

-1975 : réaffirmation de l'identité nationale à travers la première conférence de l'arabisation.

-1976 : promulgation de la *Charte Nationale*, texte doctrinaire qui accorde une place importante à la politique culturelle du pays et rappelle la nécessité de la généralisation de l'utilisation de la langue arabe dans tous les domaines de la vie sociale et économique. Les langues étrangères sont décrétées langues d'ouverture sur la civilisation universelle et sur l'univers scientifique.

-1979 : le congrès du FLN réaffirme les orientations générales de la politique culturelle et linguistique par deux résolutions, confirmant l'idéologie de l'arabisation.

-1980-1981: création d'un Haut-Conseil de la langue nationale sous l'autorité du parti FLN ; arabisation totale des filières sociales dans toutes les structures de l'enseignement supérieur.

-1986 : promulgation de la nouvelle Charte Nationale et création de l'Académie arabe.

-1991 : la généralisation de l'utilisation exclusive de la langue arabe dans toutes les administrations publiques et les différentes institutions.

-1996 : obligation de l'utilisation de la langue arabe dans toutes les institutions de l'Etat algérien et son application en 1998.

II.4. Processus de l'arabisation depuis l'indépendance

Après l'indépendance, le gouvernement algérien, a essayé de remplacer la langue française par la langue arabe classique en tant que langue de la religion. Or, d'autres langues que l'arabe classique coexistent en Algérie ; l'arabe dialectal algérien, le tamazight et le français.

A l'indépendance, l'Algérie était totalement francisée, notamment les administrations. L'Etat algérien indépendant a exprimé une extrême volonté de rendre à la langue arabe sa place occupée par la langue française. Depuis 1962, le pays indépendant était confronté surtout à un problème d'analphabétisme et d'instruction. La situation linguistique algérienne était caractérisée par l'analphabétisme où la majorité de la population n'a pas une maîtrise de l'arabe classique. De ce fait, l'Etat a fait de la révolution éducative l'une de ses priorités majeures. L'arabe est passé du statut de matière enseignée à langue d'enseignement de toutes les matières. L'arabisation a été établie dans le cycle primaire, le moyen, le secondaire et puis l'enseignement supérieur où l'arabisation concerne les sciences sociales et humaines et certaines filières. Les enseignements continuent à être dispensés en langue française dans les sciences, les filières techniques et technologiques telles que : la médecine, les sciences vétérinaires...etc.

Ce projet suppose une connaissance généralisée de l'arabe classique, mais avant tout une capacité effective de cette langue à exprimer toutes les données nécessaires au contexte moderne. De ce fait, la langue arabe est confrontée un problème de modernisation et d'adaptation. A ce sujet, K.TALEB-IBRAHIMI dit :

Vouloir à la fois préserver la pureté de la langue tout en l'adaptant aux réalités contemporaines révèle l'impossibilité des spécialistes, en Algérie comme partout dans le Monde Arabe, de dépasser un certain salafisme linguistique qui les a, depuis toujours, empêché d'affronter d'une manière audacieuse les problèmes auxquels est confrontée la langue arabe.¹¹

¹¹ TALEB-IBRAHIMI. K, 1997, Les Algériens et leur(s) langue(s), Les éditions El Hikma, Alger. P 247.

Le projet de l'arabisation a contribué à la marginalisation des langues maternelles algériennes ; l'arabe dialectal et le tamazight. Ce qui a construit des conflits et oppositions idéologiques entre les arabisants et les francisants d'une part, et entre les arabisants, les francisants et les berbérissants d'autre part.

Cependant, l'Algérie a marqué le retour en force du français avec l'accession de Mr Abdelaziz BOUTEFLIKA à la présidence (1999) en affirmant que les langues étrangères constituent la clé aux sciences et aux nouvelles technologies.

Conclusion

La politique linguistique et culturelle de l'Algérie renvoie aux enjeux politiques et idéologiques. Ces derniers s'inscrivent dans l'ambiguïté qui caractérise les discours nationaux et officiels. Cette politique d'arabisation a contribué aux oppositions et conflits idéologiques entre politiciens et intellectuels, entre arabisants, francisants et berbérissants. Dans ce contexte, la loi de l'arabisation favorisant de la seule langue arabe en vue de la généraliser dans tout le pays, a marginalisé les langues maternelles algériennes ; l'arabe dialectal et le tamazight où la situation sociolinguistique est complexe et multiple. Le français est l'une des langues qui caractérise le paysage et la réalité linguistique en Algérie. Ainsi, cette langue vit une situation ambiguë, le français en tant que langue de l'ancien colon a un statut ambigu ; d'une part, il est officiellement considéré comme une langue étrangère. Et d'autre part, il symbolise la modernité et l'ouverture au monde moderne. De ce fait, le français en Algérie est une nécessité. Il couvre des secteurs d'activités encore valorisantes et le domaine scientifique.

Introduction

Dans ce chapitre, nous présentons la population à laquelle ce questionnaire a été distribué. Ensuite, nous allons décrire les conditions dans lesquelles notre enquête a été réalisée et évidemment le lieu du déroulement.

Puis nous nous sommes appuyées sur le deuxième outil d'investigation : le questionnaire écrit destiné aux employés de la BADR banque. Il s'articule en une seule partie. D'abord, nous allons présenter la forme du questionnaire et nous explicitons les objectifs que nous nous sommes fixés.

Enfin, nous consacrons une partie de notre recherche à l'analyse des réponses obtenues.

I.1. La population d'enquête et l'échantillon

I.1.2. La population

Le questionnaire que nous avons distribué concerne les employés de la BADR banque, le nombre des sujets enquêtés est 20 employés, 11 hommes et 09 femmes.

I.1.3. La description de l'échantillon

Nous avons mené notre enquête auprès de 20 employés. Ils sont tous titulaires d'une licence et la plupart d'entre eux ont travaillé pendant un nombre considérable d'années. Leur âge varie entre 26 et 45 ans, tandis que leur expérience varie entre 2 et 13 ans. Mais, il faut signaler que certains employés n'ont pas rempli les cases réservés à l'âge et à l'expérience.

I.2. Le déroulement de l'enquête

Les questionnaires ont été distribués aux employés dans le lieu de leur travail. La distribution s'est effectuée dans de bonnes conditions, nous n'avons pas eu de problèmes au niveau de la banque, la seule difficulté à laquelle nous nous sommes heurtées était au niveau de la récupération des questionnaires qui a pris beaucoup de temps vu que les employés étaient occupés toute la journée.

I.2.1. Aperçu sur le lieu de recueil des données

La banque de l'agriculture et du développement rural BADR est une institution financière nationale créée le 13 mars 1982 sous la forme juridique de société par actions. Son capital est de 33 000 000 000 de DA. Elle a pour missions principales le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural.

Constituée initialement de 140 agences, son réseau compte actuellement plus de 300 agences, et 39 directions régionales quelques, 7000 cadres et employés activent au sein des structures centrales, régionales et locales.

La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national.

Nous avons choisi la BADR banque d'El Milia pour la constitution de notre corpus, son siège se trouve à la place des martyrs. Elle comprend 20 employés de différents services.

I.3. Grille d'analyse du questionnaire :

Concernant la grille que nous avons utilisée, a été extraite d'un site web : « <http://ai-st2s3-handicap.skyrock.com/2441325457-Grille-de->

[depouillement-de-ce-questionnaire.html](#) » à laquelle nous avons ajouté quelques modifications pour l'adapter à notre travail de recherche.

N	QU1	QU2				QU3		QU4	QU5					QU6					QU7			QU8		QU9		QU10			QU11						
		R1	R2	R3	R4	OUI	NON	R	R1	R2	R3	R4	R5	R1	R2	R3	R4	R5	Ar. St	Fr	Les 2	Ar. St	Fr	OUI	NON	Ar. St	Fr	Les 2	Ar. St	Fr	Les 2				
M1	Front office																																		
M2	Front office																																		
M3	Encadrement																																		
M4	Contrôle																																		
M5	Pole Transaction rapide																																		
M6	Service crédit																																		
M7	Caissier Principal																																		
M8	Back office																																		

Questionnaire destiné aux employés de la BADR banque dans le cadre d'une recherche scientifique en Master sciences du langage, sur l'application et l'applicabilité de la loi de l'arabisation dans les institutions algériennes.

Profil de l'employé :

Sexe : F

M

Age :

Diplôme :

Nombre d'année d'expérience :

Nous vous prions de bien vouloir lire et répondre aux questions suivantes :

1. Vous faites partie de quel service au niveau de la BADR banque ?

.....

2. Quelle a été votre langue de formation ?

Arabe

Français

Bilingue

Autre

(Cochez votre réponse)

3. Vous avez des connaissances sur la loi de l'arabisation ?

Oui

Non

4. Si oui, citez les articles que vous connaissez concernant cette loi :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Utilisez-vous l'arabe standard dans les écrits administratifs et les correspondances ?

Exclusivement

Beaucoup

Un peu

De temps en temps

Rarement

6. Utilisez-vous le français dans les écrits administratifs ? :

Exclusivement

Beaucoup

Un peu

De temps en temps

Rarement

7. Avez-vous le choix de travailler sur vos écrits administratifs en :

Arabe standard

Français

Les deux langues

8. Lorsque vous envoyez un écrit administratif à des institutions étatiques ou à des entreprises, vous l'écrivez en :

Arabe standard

Français

9. Lorsque vous envoyez un écrit administratif à des institutions ou à des entreprises, avez-vous le choix de l'écrire dans les deux langues ?

Oui

Non

10. Les écrits administratifs que vous recevez sont rédigés en :

Arabe standard

Français

Deux langues

11. Lorsque vous répondez à un écrit administratif, vous utilisez :

L'arabe standard

Le français

Les deux langues

L'objectif de la première partie est d'obtenir des renseignements généraux sur les employés : l'âge, le diplôme et le nombre d'années d'expérience. Quant à la deuxième partie, nous l'avons consacrée aux questions.

I.5. l'analyse des résultats

I.5.1.L'analyse des réponses obtenues à travers le questionnaire

Après avoir analysé les réponses obtenues (telles qu'elles sont énumérées dans le questionnaire), nous avons récapitulé les résultats sous forme graphiques.

Remarque: il faut noter que nous avons commencé l'analyse par la question numéro 02, car la première question était juste pour savoir le service de chaque employé.

1- La question n°2 :(Quelle a été votre langue de formation ?)

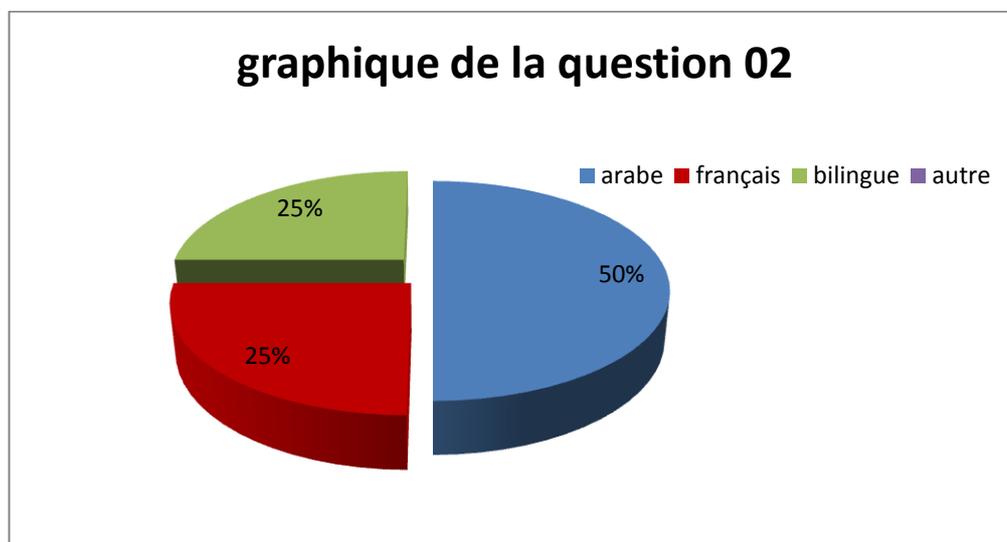
- Arabe
- Français
- Bilingue
- Autre

En posant cette question (qui comporte 4 réponses à cocher), nous voulons savoir si la langue de formation de chaque employé est conformément avec notre objet de recherche qui est l'application de la loi de l'arabisation dans la BADR banque. Les résultats obtenus montrent que l'arabe a été choisie par la moitié des employés (10/20 questionnés), pour la langue français a été choisie par 5 employés (5/20 questionnés), de

même pour la réponse « bilingue » nous avons eu le même nombre c'est-à-dire 5 employés (5/20 questionnés).

A travers ces résultats, nous avons constaté que l'arabe occupe la première position, le français et bilingue occupe la deuxième position, alors que la réponse « autre » n'a pas été choisie.

Nombre de réponses	Nombre d'enquêtés	pourcentage
Réponse 01	10	50%
Réponse 02	05	25%
Répons 03	05	25%
Réponse 04	00	00%



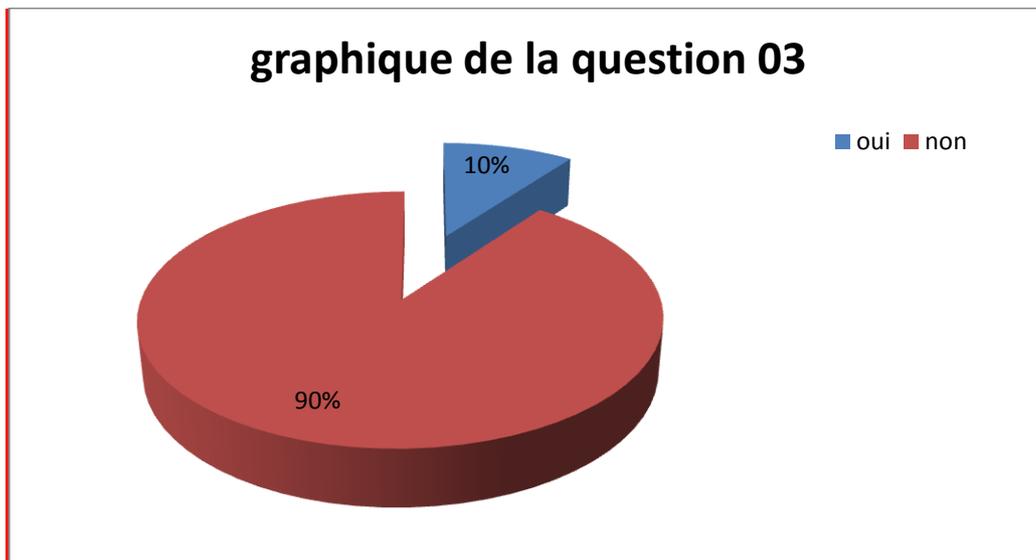
2- La question n°03 :(vous avez des connaissances sur la loi de l'arabisation ?)

-Oui

-Non

Le but pour lequel nous avons posé cette question est de savoir si les employés ont des informations ou des connaissances sur la loi de l'arabisation. Il est à noter que l'un des employés a confirmé (oralement) qu'il n'a jamais entendu parler de cette loi et il ignore si elle doit être appliquée au sein des institutions. Les résultats obtenus nous informent que la majorité des employés ne connaît pas la loi de l'arabisation (18/20 questionnés), seulement 2 employés qui ont répondu par « oui ».

Nombre de réponses	Nombre d'enquêtés	pourcentage
Réponse 01	02	10%
Réponse 02	18	90%

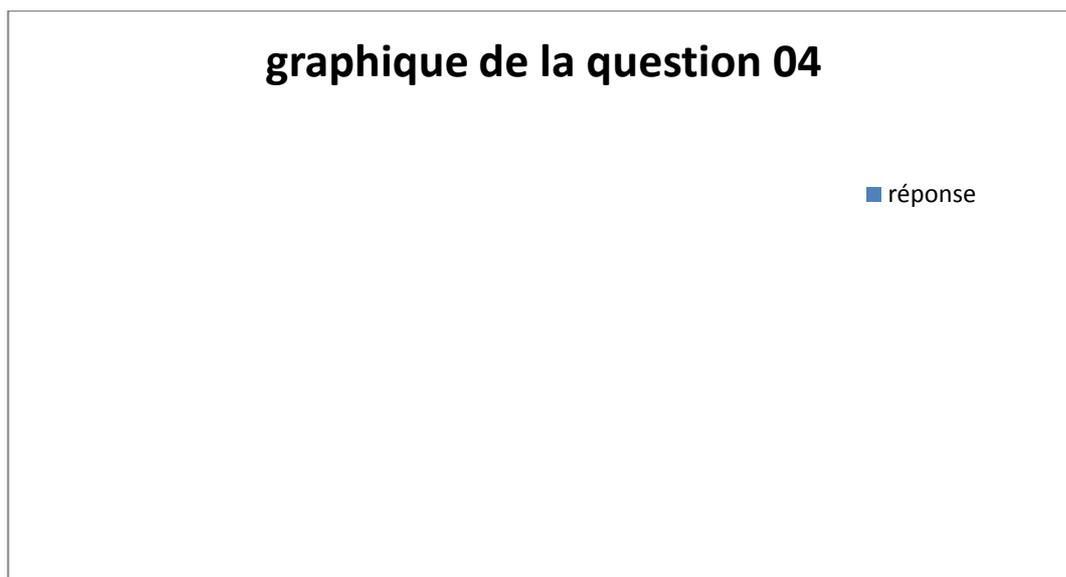


3-La question n°04 :(si oui, citez les articles que vous connaissez concernant cette loi)

Cela vise les employés qui ont répondu par « oui » en ce qui concerne la question 03. Nous avons eu deux réponses, mais ils n'ont cité aucun article.

Ces données nous montrent que certains sujets connaissent l'existence de ces lois mais elles ne sont pas mises en application.

Nombre de réponses	Nombre d'enquêtés	Pourcentage
Réponse	00	00%



4-La question n°05 :(utilisez-vous l'arabe standard dans les écrits administratifs et les correspondances ?)

-Exclusivement

-Beaucoup

-Un peu

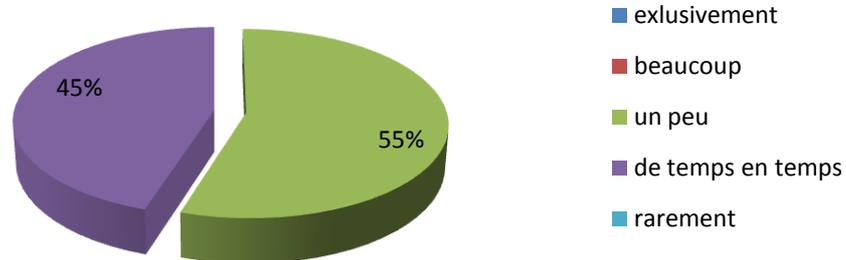
-De temps en temps

-Rarement

La question 05 comporte cinq réponses à cocher. Nous voulons savoir à travers cette question le degré d'utilisation de l'arabe standard dans les écrits administratifs et les correspondances. Nous avons compté 11 employés qui ont coché « un peu » (11/20 questionnés), et 09 employés ont coché « de temps en temps » (09/20 questionnés), alors que les réponses « exclusivement », « beaucoup » et « rarement » n'ont pas été cochées. Nous voyons donc que la réponse la plus choisie est « un peu » cela veut dire que l'application de l'arabe standard dans les écrits administratifs est minime par rapport au français.

Nombre de réponses	Nombre d'enquêtés	Pourcentage
Réponse 01	00	00%
Réponse 02	00	00%
Réponse 03	11	55%
Réponse04	09	45%
Réponse05	00	00%

graphique de la question 05



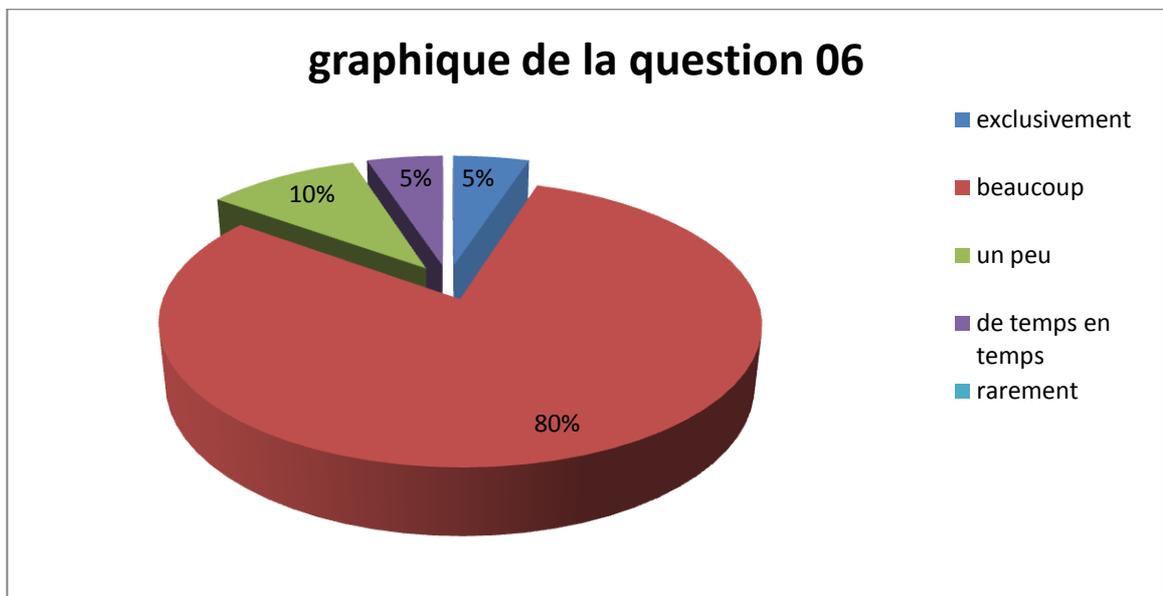
5-La question n° 06:(utilisez-vous le français dans les écrits administratifs ?)

- Exclusivement
- Beaucoup
- Un peu
- De temps en temps
- Rarement

A partir de cette question, nous voulons savoir le degré de l'utilisation du français dans les écrits administratifs. Par rapport à l'arabe nous avons obtenu les réponses suivantes : un seul employé a répondu par « exclusivement » (1/20 questionnés), 16 employés qui ont choisi « beaucoup » (16/20 questionnés), nous avons marqué 02 employé qui ont choisi « un peu »(02/20 questionnés) , aucun employé n'a choisi « de temps en temps » (00/20questionnés), tandis que 01 employé a choisi « rarement » (01/20questionnés). Ce que nous avons

constaté, effectivement, que la majorité des employés utilisent beaucoup le français.

Nombre de réponses	Nombre d'enquêtés	Pourcentage
Réponse 01	01	5%
Réponse 02	16	80%
Réponse 03	02	10%
Réponse04	00	5%
Réponse05	01	00%

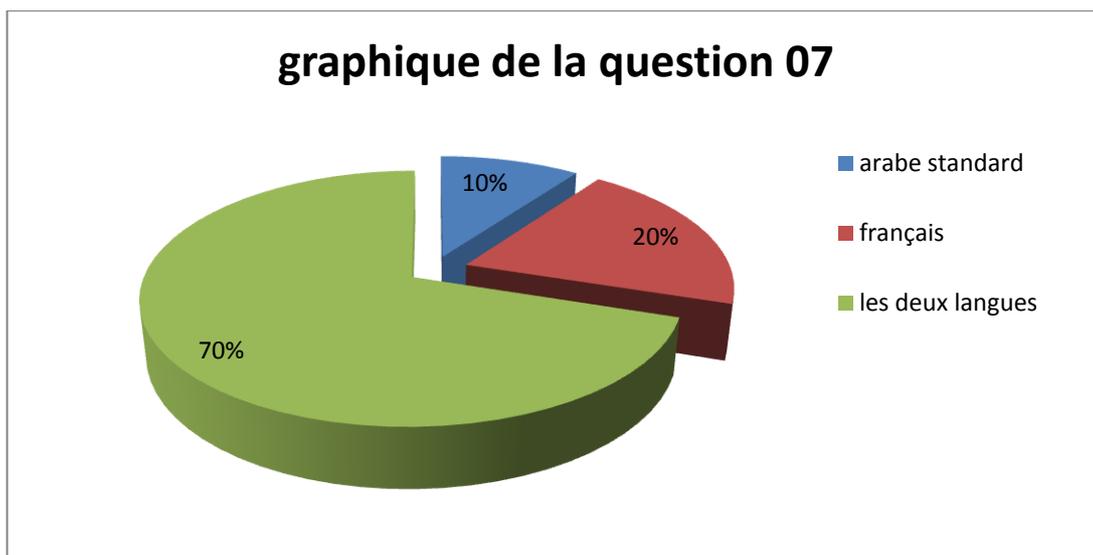


6- La question n°07 :(avez-vous le choix de travailler sur vos écrits administratifs en :)

- Arabe standard
- Français
- Les deux langues

A travers la 7^{ème} question, nous tentons de voir si la BADR banque impose une langue précise de travail. Les résultats fournis montrent que 02 employés ont choisi l'arabe standard (02/20questionnés) ,04ont choisi le français (04/20questionnés), et 14 ont opté pour les deux langues. Ce qui prouve que l'institution n'impose pas une langue pour le travail, les employés ont le choix.

Nombre de réponses	Nombre d'enquêtés	Pourcentage
Réponse 01	02	10%
Réponse 02	04	20%
Réponse 03	14	70%



7- La question n°08 :(lorsque vous envoyez un écrit administratif à des institutions étatiques ou à des entreprises, vous l'écrivez en :)

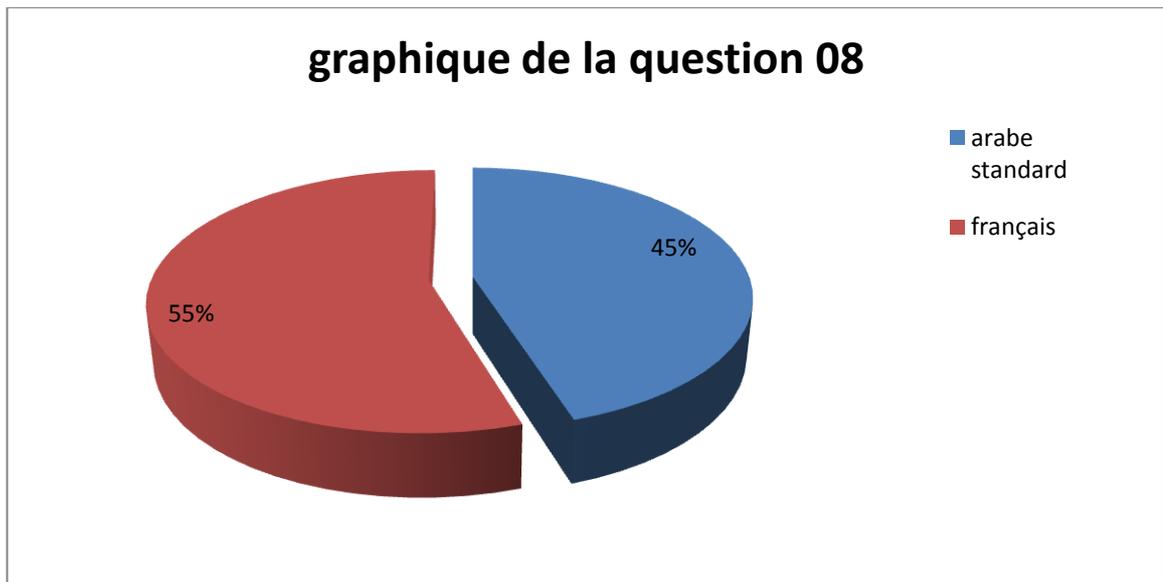
- Arabe standard

-Français

Cette 8^{ème} question comporte 2 réponses à cocher. Elle nous permet de connaître quelle est la langue la plus utilisée dans la communication entre la banque et les entreprises ou d'autres institutions. Les résultats obtenus montrent que 09 employés ont choisi l'arabe standard (09/20questionnés), et 11 employés ont choisi le français (11/20questionnés). En somme, nous remarquons que la majorité des sujets enquêtés utilisent la langue française comme langue de travail. Cette utilisation dépend de leur langue de formation. De ce fait, nous constatons que les employés utilisent leur langue de formation dans leur travail, sauf des exceptions où nous avons marqué le contraire car c'est le service qui précise la langue du travail.

Il est à noter, que certains employés formés dans les deux langues ont une préférence d'utiliser la langue française (ils nous ont confirmé cette information oralement).

Nombre de réponses	Nombre d'enquêtés	Pourcentage
Réponse 01	09	45%
Réponse 02	11	55%



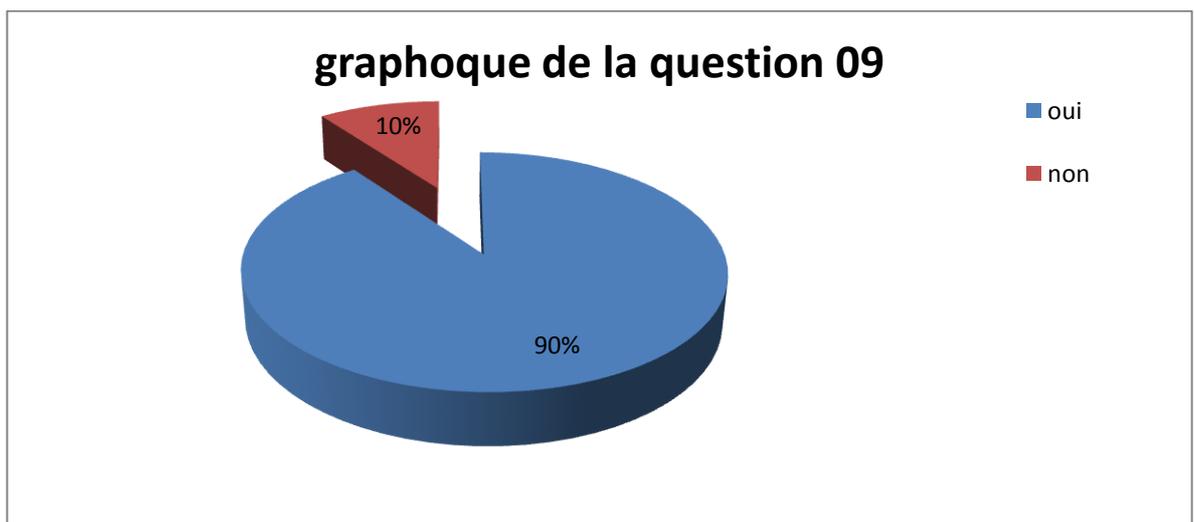
8- La question n°09 :(lorsque vous envoyez un écrit administratif à des institutions ou à des entreprises, avez-vous le choix de l'écrire dans les deux langues ?)

-Oui

-Non

En posant la 9^{ème} question, nous souhaitons savoir s'il existe un choix de langue au niveau de la BADR banque, ou les employés sont contraints d'utiliser la langue inscrite dans les textes de loi qui imposent une seule langue de travail dans les administrations. Les résultats montrent que la majorité des employés ont répondu par « oui » (18/20questionnés), et seulement 02 sujets qui ont répondu par « non » (02/20 questionnés). Ce qui prouve que les employés ont le choix d'écrire dans les deux langues.

Nombre de réponses	Nombre d'enquêtés	Pourcentage
Réponse 01	18	90%
Réponse 02	02	10%



9- La question n°10 :(les écrits administratifs que vous recevez sont rédigés en :)

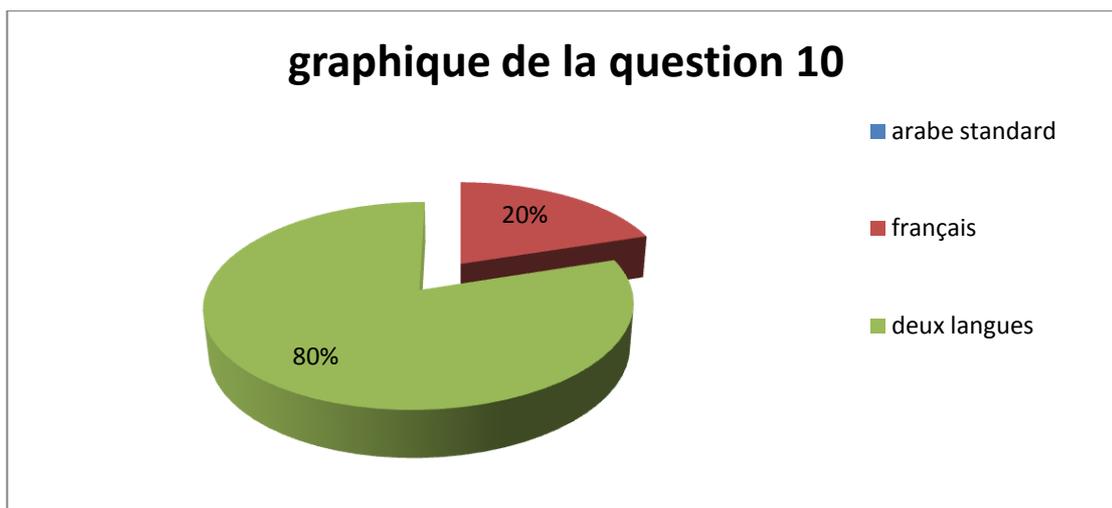
-Arabe standard

-Français

-Deux langues

A travers cette question, nous voulons savoir quelle est la langue la plus utilisée dans les écrits administratifs. Nous avons obtenu les réponses suivantes : aucun employé n'a choisi l'arabe ,02 employés ont choisi le français et 16 employés ont choisi les deux langues. De ces données nous confirmons que les écrits administratifs reçus sont rédigés en arabe et en français.

Nombre de réponses	Nombre d'enquêtés	Pourcentage
Réponse 01	00	00%
Réponse 02	04	20%
Réponse03	16	80%



10- La question n°11 : (lorsque vous répondez à un écrit administratif, vous utilisez :)

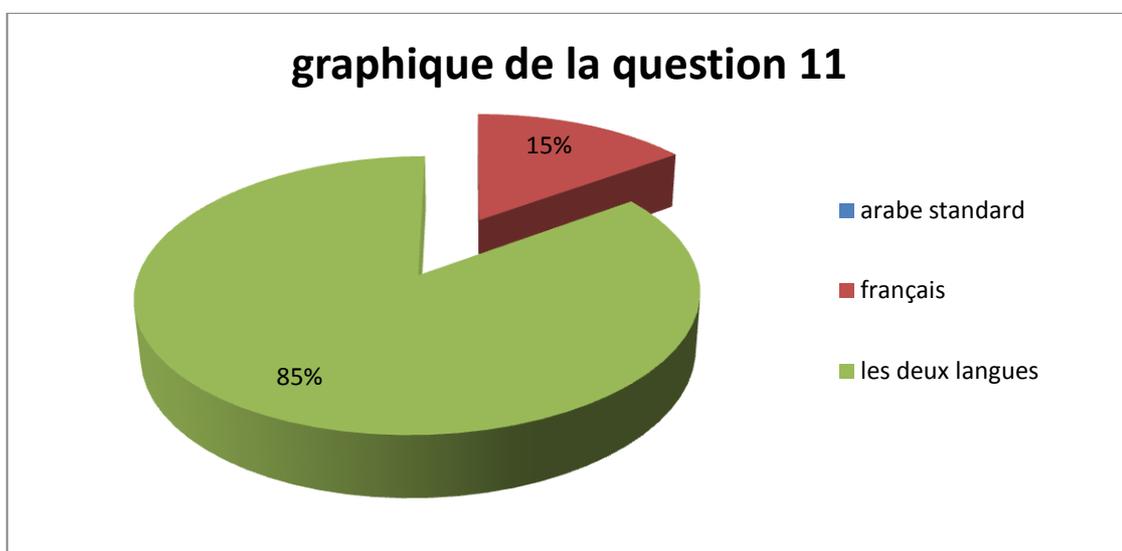
-L'arabe standard

-Le français

-Les deux langues

Le but pour lequel nous avons posé cette question est de savoir quelle est la langue utilisée par l'institution pour répondre aux écrits administratifs. Elle comporte 3 cases à cocher. Nous avons obtenu les réponses suivantes : la langue française a été choisie par 03 employés, pour la réponse « les deux langues » a été choisie par 17 employés. Cela veut dire que l'institution utilise les deux langues pour répondre aux écrits administratifs.

Nombre de réponses	Nombre d'enquêtés	Pourcentage
Réponse 01	00	00%
Réponse 02	03	15%
Réponse03	17	85%



M7	Cais sier Princ ipal	x				x				X				x		x	x			x			x
M8	Back offic e		x			x				X				x		x	x			x			x
M9	Assi stant de reco uvre ment		x			x				X				x		x	x			x			x
M10	Cont rôle		x			x				X				x	x	x	x			x			x
M11	Supé rieur Back offic e	x				x				X				x		x	x			x			x
F12	Pole trans actio n rapid e	x				x				X				x	x	x	x			x			x
F13	Pole trans actio n rapid e		x			x				X			x			x	x			x			x

Conclusion

D'après l'analyse des réponses obtenues, nous avons constaté que les employés de la BADR banque ont une liberté de choix de la langue du travail, alors que les textes de loi imposent l'usage exclusif de la langue arabe et excluent l'usage et la pratique du français dans les administrations étatiques « toutes les correspondances des administrations, institutions et entreprises doivent être rédigées exclusivement en langue arabe »¹² de l'article 11 de la loi n°91-05 du janvier 1991. Ces dernières continuent d'ignorer la loi d'arabisation et donnent une liberté de choix de la langue de travail aux employés.

Selon les déclarations des sujets enquêtés, nous avons constaté que les employés donnent une certaine priorité à la langue française.

Ces résultats nous ont permis de prouver que l'application de la loi de l'arabisation au niveau de la BADR banque est ignorée, d'une part la langue de formation des employés est le français, d'autre part l'institution leur donne le choix entre les deux langues, de plus ces employés préfèrent d'utiliser le français vu que c'est une langue de prestige. En outre le système télécommunication est basé sur la langue française.

¹² <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algérie-3Politique ling.htm> . Consulté le 16/03/2017.

Introduction

Dans ce chapitre nous allons analyser les documents administratifs utilisés par les employés dans les différents services de la BADR banque. D'abord, nous commencerons ce chapitre par un petit rappel des types de documents recueillis pour faciliter notre analyse. Ensuite nous allons expliquer la démarche d'analyse que nous avons adoptée. Puis, nous allons présenter la grille d'analyse et son application. A la fin, nous allons interpréter les résultats obtenus.

II.1.Rappel des types de documents administratifs

Après avoir pris contact avec le responsable de la BADR banque, nous avons pu collecter 11 documents que nous avons regroupés en sept catégories :

- Correspondances intra-banque : Des échanges de courriers (lettres, documents ou informations) entre les agences et/ou les directions de la même banque.
- Correspondances administratives : c'est un moyen de communication entre les administrations ; les administrations s'échangent les informations entre elles par courrier (sous format de papier) pour respecter la règle de traçabilité.
- Correspondances avec les tiers : c'est un moyen de communication entre une personne et une administration.
- Contrats avec les clients: Quand deux personnes se mettent d'accord sur quelque chose elles établissent ce qu'on appelle un contrat

(signé par les deux parties contractantes), pour assurer que ces derniers respectent l'accord.

- Conventions de crédit : ce sont des contrats passés entre les emprunteurs (demandeurs de crédit) et les prêteurs (banques).
- Garanties : Quand les banques accordent un crédit à un client, souvent la banque demande une garantie de la part du demandeur de crédit d'une valeur supérieure ou égale au montant de crédit accordé exemple : l'hypothèque, gage, nantissement et caution.
- Imprimés internes : ce sont des modèles de lettre utilisés entre les différentes structures du même établissement.

II.2.Démarche adoptée

Pour analyser les documents écrits nous avons utilisé une grille d'analyse que nous avons empruntée d'un mémoire de master-recherche s'intitule (présence de l'arabe scolaire et du française dans les institutions. Etude de cas de l'Unité Postale de la Wilaya de Constantine) de Melle *SOUILAH Sarra*, à cette grille nous avons rajouté d'autre critères adaptés à notre objet d'étude.

Notre but d'analyse est de savoir qu'elle est la langue la plus utilisée au niveau de la BADR banque.

II.3.Grille d'analyse

II.3.1.Grille d'analyse des documents écrits

Type :	Nom de Document :	Documents écrits en arabe standard	Documents écrits en français	Documents écrits dans les deux langues
		Total :	Total :	Total :
		Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
Correspondances intra-banque				
Correspondances administratives				
Correspondances avec les tiers				
Contrats avec les clients				
Conventions de crédit				
Garantis				
Imprimés internes				

Ce tableau comporte les types des documents, leurs noms et les pourcentages ; des documents écrits en arabe standard, des documents écrits en français et des documents écrits dans deux langues.

II.3.2.Grille d'analyse de l'entête

Après avoir étudié les documents. Nous avons remarqué l'existence de l'entête dans la majorité des documents. La chose qui nous pousse à l'analyser :

Type :	Nom de document :	Entêtes écrits en arabe standard	Entêtes écrits en français	Entêtes Bilingues
		pourcentage	pourcentage	pourcentage
Correspondances intra-banque				
Correspondances administratives				
Correspondances avec les tiers				
Contrats avec les clients				
Conventions de crédit				
Garantis				
Imprimés internes				
Total :				

II.4.Application des grilles d'analyse

II.4.1.Grille d'analyse des documents indiqués dans le tableau

Nous avons construit des tableaux présentant les valeurs que nous avons dégagées, selon la démarche suivante : nous avons compté le nombre des documents écrits en arabe standard (4 documents) , des documents écrits en français (3documents) et des documents écrits dans les deux langues (4documents),pour chaque type d'écrits, le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des documents écrits en arabe standard ou en français ou dans les deux langues, puis par rapport à la totalité des documents.

Nombre total des documents écrits : 11	Nom de document :	Documents écrits en arabe standard Total : 4		Docs écrit en français Total: 3		Docs écrits dans les deux langues Total : 4	
		pourcentage		pourcentage		Pourcentage	
		%/4	%/11	%/3	%/11	%/4	%/11
Correspondances intra-banque	Doc1	0%	0%	33,33%	9,09%	0%	0%
Correspondances administratives	Doc2	25%	9,09%	0%	0%	0%	0%
Correspondances avec les tiers	Doc3	0%	0%	0%	0%	25%	9,09%
Contrats avec les clients :	Doc4	0%	0%	33,33%	9,09%	0%	0%
	Doc5	0%	0%	0%	0%	25%	9,09%
Conventions de crédit	Doc6	25%	9,09%	0%	0%	0%	0%
	Doc7	0%	0%	33,33%	9,09%	0%	0%
Garantis	Doc8	25%	9,09%	0%	0%	0%	0%
	Doc9	25%	9,09%	0%	0%	0%	0%
Imprimés internes	Doc10	0%	0%	0%	0%	25%	9,09%
	Doc11	0%	0%	0%	0%	25%	9,09%
Total :			36,36%		27,27%		36,36%

II.4.2.Cas de l'entête des documents indiqués dans le tableau :

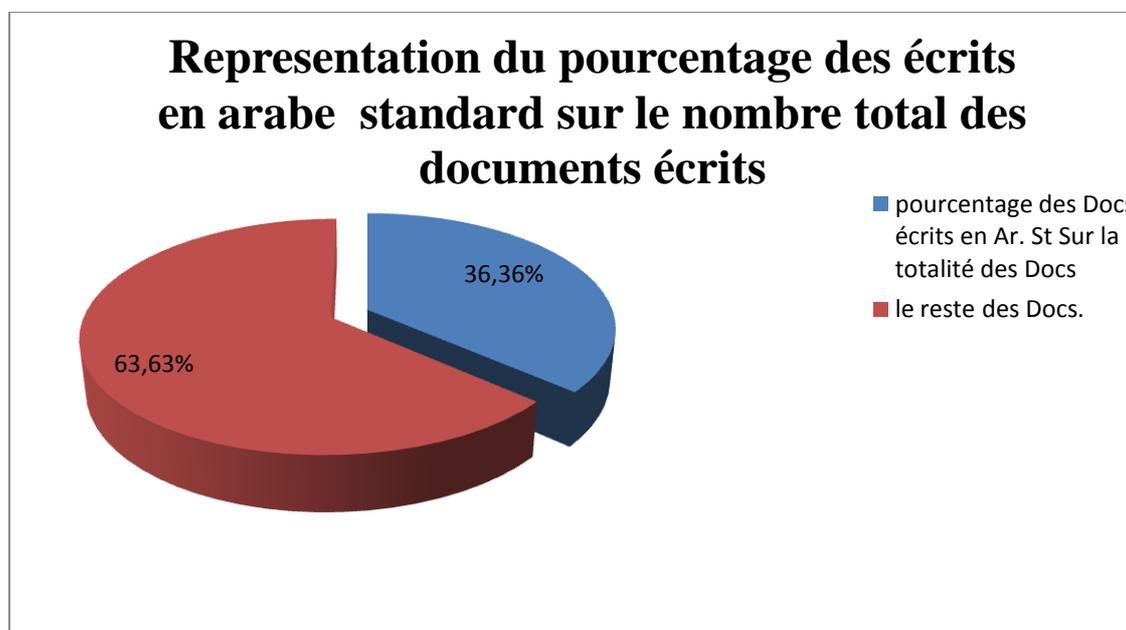
Type :	Nom de documents :	Entête en Arabe standard	Entête en Français	Entête bilingue.
		pourcentage	pourcentage	pourcentage
Correspondances intra-banque.	Doc1	9,09%	0%	0%
Correspondances Administratives	Doc2	9,09%	0%	0%
Correspondances avec les tiers	Doc3	0%	0%	0%
Contrats avec les clients	Doc4	0%	9,09%	0%
	Doc5	0%	0%	0%
Conventions de crédit	Doc6	0%	0%	9,09%
	Doc7	0%	0%	9,09%
Garantis	Doc8	9,09%	0%	0%
	Doc9	9,09%	0%	0%
Imprimés internes	Doc 10	0%	0%	9,09%
	Doc 11	0%	0%	9,09%
Totale :		36,36%	9,09%	36,36%

Nous avons de cette façon traduit les données en pourcentage et nous les avons mis dans des tableaux récapitulatifs, pour pouvoir analyser chaque cas à part.

II.5. Présence de l'arabe standard dans les documents recueillis au niveau de la BADR banque

II.5.1. Les documents écrits en arabe standard sur l'ensemble des documents écrits

Nombre total des documents : 11	Documents écrits en arabe standard		
	Total : 4		
	Nom :	pourcentage	
%/4		%/11	
Correspondances administratives	Doc2	25%	9,09%
Conventions de crédit	Doc6	25%	9,09%
Garantis	Doc8	25%	9,09%
	Doc9	25%	9,09%
Total :			36,36%



Ar. St: signifie l'arabe standard

Docs : signifie documents

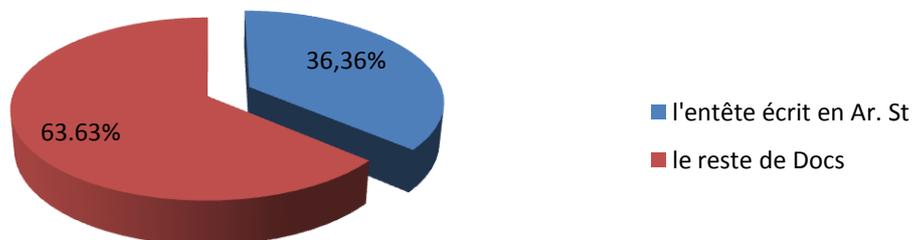
Interprétation et commentaire

Nous pouvons remarquer que les documents écrits en arabe standard sont au nombre de **4/11** documents, ce qui donne **36.36%** de la totalité et qui est un peu plus que le quart de l'ensemble des documents. Cette proportion est considérable.

II.5.2.Cas de l'entête des documents indiqués dans le tableau

Types	Nom :	Entête en arabe standard	
		Langue	%/11
Correspondances intra-banque)	Doc1	Fr	9.09%
Correspondances administratives	Doc2	Ar	9.09%
Garantis	Doc8	Ar	9.09%
	Doc9	Ar	9.09%
Total :			36.36%

représentation des documents ayant l'entête écrit en arabe standard.



Interprétation et commentaire :

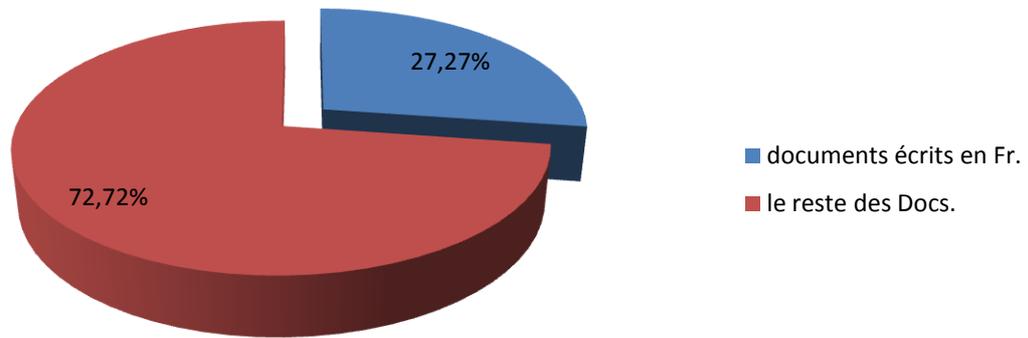
Nous observons sur l'ensemble des 11 documents, 4 documents ayant l'entête écrit en arabe standard (4/11) et qui constitue le pourcentage de **36, 36%**, qui est un peu plus que le quart de l'ensemble des documents. Cette proportion est considérable.

II.6.Présence du français dans les documents recueillis au niveau de la BADR banque

II.6.1.Les documents écrits en français sur l'ensemble des documents écrits

Nombre total des Docs écrits: 11	Documents écrits en français		
	Total : 3		
	Nom :	pourcentage	
% 3 Docs		% 11 Docs	
Correspondances intra-banque	Doc1	33,33%	9,09%
Contrats avec les clients	Doc4	33,33%	9,09%
Conventions de crédit	Doc7	33,33%	9,09%
Total :			27,27%

Représentation du pourcentage des écrits en français sur le nombre total des écrit



Fr : signifie français

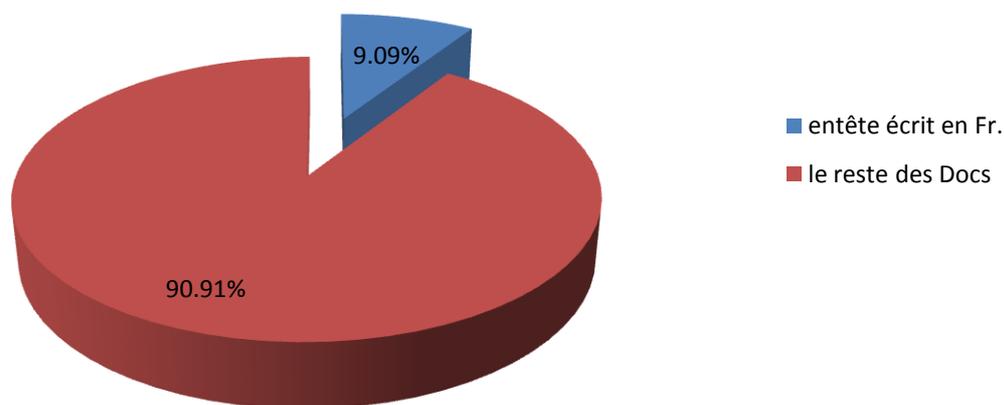
Interprétation et commentaire

Il apparaît que sur l'ensemble des documents (11), 3 sont écrits en langue française, ce qui constitue (27. 27%) de la totalité, qui dépasse le quart de l'ensemble. Cette proportion dépasse le quart de la totalité des documents, elle est peu, mais notable.

II.6.2.Cas de l'entête de document indiqué dans le tableau

Types	Nom :	Entête en Fr	
		Langue	%/11
Contrats avec les clients	Doc4	Fr	9.09

représentation de l'emploi du français dans l'entête des Docs



Interprétation et commentaire

Le nombre des documents qui ont un entête écrit en français est au *1/11* et ce qui constitue la proportion de **9.09%**, qui est très peu par rapport à l'ensemble. En examinant ce cas, nous pouvons dire que ce pourcentage constitue une quantité très réduite.

II.7.Présence de l'arabe standard et du français dans les documents recueillis au niveau de la BADR banque

II.7.1.Les documents écrits dans les deux langues sur l'ensemble des documents écrits

Nombre total des Docs : 11	Docs écrits dans les deux langues :		
	Total : 4		
	Nom :	pourcentage	
		%/4	%/11
Correspondance avec les tiers	Doc3	25%	9,09%
Contrats avec les clients	Doc5	25%	9,09%
Imprimés internes	Doc10	25%	9,09%
	Doc11	25%	9,09%
Total :			36,36%

Représentation du pourcentage des documents écrits dans les deux langues sur le nombre total des écrits



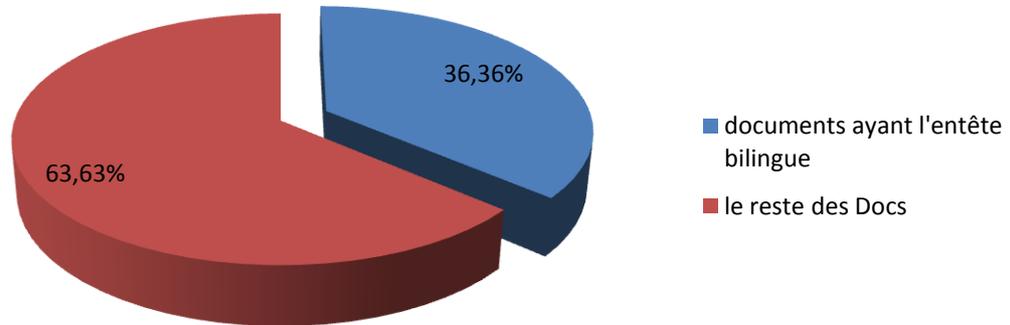
Interprétation et commentaire

Il apparaît que sur l'ensemble des documents (11), 4 sont écrits dans les deux langues, ce qui constitue **36,36 %** de la totalité et qui est un peu plus que le quart de l'ensemble des documents. Cette proportion est considérable.

II.7.2.Cas de l'entête des documents indiqués dans le tableau

Types	Nom :	Langue :	Entête bilingue
			%/11
Conventions de crédits	Doc6	Ar. St	9,09%
	Doc7	Fr	9,09%
Imprimés internes	Doc10	Ar. St et Fr	9,09%
	Doc11	Ar. St et Fr	9,09%
Total :			36,36%

représentation de l'ensemble de documents ayant l'entête bilingue



Interprétation et commentaire

Il apparaît que sur l'ensemble des documents (11), **4** ayants l'entête bilingue, ce qui constitue **36.36%** de la totalité, qui est un peu plus que le quart de l'ensemble des documents. Cette proportion est considérable.

Conclusion

D'après notre analyse des documents administratifs recueillis dans la BADR Banque, nous avons remarqué l'existence des documents écrits en arabe standard, des documents écrits en français et des documents écrits dans les deux langues.

- L'utilisation de la langue arabe standard dans les documents est d'un pourcentage de 36,36% de la totalité des documents avec un pourcentage de 36,36% dans les entêtes.
- L'utilisation de la langue française dans les documents est d'un pourcentage de 27, 27% de la totalité des documents avec un pourcentage de 9,09 % dans les entêtes.
- L'utilisation des deux langues ensemble dans les documents est d'un pourcentage des et 36,36% de la totalité des documents avec un pourcentage de 36,36% dans les entêtes.

Après avoir dégagé les différents pourcentages et les étudiés profondément, nous avons constaté que l'arabe standard est plus utilisée que le français dans l'ensemble des documents écrits recueillis au niveau de la BARD banque.

I.8. Analyse interprétative des résultats

L'Algérie, depuis son indépendance, a imposé une politique d'arabisation graduelle dont le but de généraliser l'utilisation de la langue arabe dans tous les domaines de la vie. Cette politique est considérée comme un résultat d'une ancienne revendication nationaliste, influencée du nationalisme arabe, notamment du nacérisme. Ce courant était bien présent en Algérie indépendante où les leaders du FLN, Ben Bella puis Boumediene, ont affiché une politique panarabe et pro-nacérisme. L'aménagement linguistique comportait des procédures et des décisions qui ciblaient l'arabisation des secteurs administratifs, d'enseignement et d'environnement.

Le projet de l'arabisation s'est appliquée d'une manière graduelle ; elle a été dans l'enseignement ; le cycle primaire, le cycle moyen, le secondaire et puis l'arabisation de certaines filières au niveau des universités algériennes notamment les sciences humaines, l'enseignement supérieur a résisté plus longtemps mais il finit par être engagé dans la réforme du système éducatif. Au niveau de l'administration, le projet de l'arabisation a touché en particulier la justice et l'état civil. Et par un décret de 1968, le président de la République a imposé l'arabisation de la fonction publique ; les fonctionnaires sont censés apprendre suffisamment d'arabe pour l'appliquer dans leur travail. Une succession des décrets et des lois portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe ont été proclamé, notamment dans le secteur administratif et économique où «Tous les documents officiels, les rapports, et les procès-verbaux des administrations publiques, des institutions, des entreprises et les

associations sont rédigés en langue arabe. »¹³ L'article 05 de la loi n° 91-05 du 16 Janvier 1991 stipule la généralisation de la langue arabe et son application dans tous les documents officiels. Dans le même contexte, l'Etat algérien passe à l'utilisation exclusive de la langue arabe dans les correspondances des administrations quelle que soit leur nature c'est ce que stipulent les articles, 4 de la loi n° 91-05 du 16 Janvier 1991 :

Les administrations publiques, les institutions, les entreprises et les associations, quelle que soit leur nature, sont tenues d'utiliser la seule langue arabe dans l'ensemble de leurs activités telles que la communication, la gestion administrative, financière, technique et artistique.¹⁴

et 11 de la loi n° 91-05 du 16 Janvier 1991 : «Toutes les correspondances des administrations, institutions et entreprises doivent être rédigées exclusivement en langue arabe. »¹⁵, interdiction de l'utilisation de toutes langues étrangères, selon l'article 6 de la loi n° 91-05 : «L'utilisation de toute langue étrangère dans les délibérations et débats des réunions officielles est interdite. »¹⁶.

Cependant, notre enquête du terrain relève l'existence d'un paradoxe entre le discours officiel relatif à l'usage du français et son emploi effectif et la réalité. D'une part, les textes de loi cités précédemment qui stipulent l'usage exclusif de la langue arabe dans tous les documents administratifs officiels et l'interdiction de la présence des langues étrangères dans ces documents. D'autre part, la réalité linguistique au niveau de la banque est caractérisée par la présence de deux langue ; l'arabe standard et le français. Les documents officiels que nous avons obtenus de la banque,

¹³ <http://www.axl.cefanelaval.ca/afrique/algérie-3Politique ling.htm>. Consulté le 16/03/2017.

¹⁴ Id

¹⁵ Id

¹⁶ Id

nous ont permis de constater l'absence de l'anglais. Nous avons dégagé des documents écrits en arabe (4/11), des documents écrits en français (3/11) et des documents écrits dans les deux langues (4/11).

Donc, l'arabe standard et le français sont les langues de fonctionnement et de communication au sein de la banque. Dans ce contexte A.MOATASSIME dit :

Il apparaît à tous les niveaux, non seulement dans les administrations publiques ou privées, mais aussi dans la correspondance administrative, les imprimés, les procès verbaux, les quittances de loyer, d'eau, d'électricité, les opérations bancaires...le dualisme administratif semble toute fois plus accentué en Algérie qu'en au Tunisie ou au Maroc¹⁷.

Ces langues sont présentes avec des pourcentages convergentes et ce nonobstant les textes de loi qui préconisent l'usage exclusif de la langue arabe dans tous les documents officiels, les rapports et les procès-verbaux des administrations quelque soit leurs nature et dans l'ensemble de leurs activités: la communication, la gestion administrative...etc. Dans cette optique, il est légitime de se poser la question de ce paradoxe au niveau de la banque. Celle-ci fait elle exception vu les relations avec l'extérieur. Ou bien, l'usage du français renvoie du fait que cette langue est la langue du domaine scientifique et technique. Ainsi, le français est considéré comme une langue d'ouverture au monde moderne. N'oubliant pas que l'administration algérienne était totalement francisée après l'indépendance (1962).

Face au vide laissé par la disparition du système colonial et le départ des Pieds-noirs et face à la nécessité de faire fonctionner l'économie nationale, les autorités ont dû se résoudre à admettre –à titre provisoire- le français comme véhicule de savoirs et de compétences

¹⁷ Moatassime. A, 1992, Arabisation et langue française au Maghreb, I.E.D.E.S. P36 .

techniques pour répondre à l'urgence et préserver l'équilibre et la stabilité économique et sociale.¹⁸

explique QUEFFELEC. A, DERRADJI. Y, DEBOV. V, SMAALI-DEKDOUK. D, et CHERRAD-BENCHEFRA. Y en 2002.

Suite aux travaux de BELLATRECHE.H¹⁹, parmi les raisons de l'ancrage du français dans le secteur bancaire est son système abrégatif, exemple : LD1 : versement, LD2 : versement déplacé. Ainsi, il déclare que le bannissement pur et simple du français cause un problème d'adaptation car les logiciels sont en français.

Nous constatons également que les employés qui sont formés en arabe utilisent la langue arabe et les employés formés en français utilisent la langue française. De ce fait, les employés de la BADR Banque utilisent librement les deux langues dans leurs travaux par opposition aux textes de loi qui impose une seule langue de travail. Selon QUEFFELEC.A, DERRADJI.Y, DEBOV.V, SMAALI-DEKDOUK.D et CHERRAD-BENCHEFRA.Y en 2002 dans leur ouvrage : Le français en Algérie, lexique et dynamique des langues, les documents de gestion des affaires courantes du citoyen sont soit bilingues, soit en langue française, quelque soit le secteur. Dans ce contexte, la plupart des formulaires de gestion courante du domaine de Poste et télécommunication sont bilingues (mandats, chèques, formulaires de contact relationnel, factures téléphoniques, convocations, recouvrement, etc.) dont l'usage des deux langues est accepté pour rédiger le chèque postale ou bancaire.

Malgré le statut de langue étrangère qui occupe le français et l'interdiction de son utilisation au niveau des administrations et des

¹⁸ QUEFFELEC.A, DERRADJI.Y, DEBOV.V, SMAALI-DEKDOUK.D, CHERRAD-BENCHEFRA.Y. Le Français en Algérie - lexique et dynamique des langues, De Boeck & Larcier, Editions Duculot, 2002. P68 .

¹⁹ Bellatreche Houari, l'usage de la langue française en Algérie, Cas d'étude ; le secteur bancaire.In : Synergies Algérie, n8- 2009.pp107-113. (En ligne)

institutions étatiques algériennes, il continu d'être une langue véhiculaire et nécessaire dans les domaines scientifique, technique et économique, notamment le secteur bancaire. A ce sujet, G.GRANDGUILLAUME pense que :

L'utilisation quasi-exclusive du français dans l'enseignement scientifique et technique, jointe à son emploi généralisé dans le secteur de la vie économique et même de l'administration, fait jusqu'à ce jour, de cette langue, la langue de la réussite sociale, quand ce n'est pas tout simplement « langue du pain », la langue qui permet l'emploi²⁰.

Cette langue est ancrée dans la réalité sociolinguistique algérienne .Donc l'arabe et le français sont utilisées au sein de la banque dans un rapport de complémentarité.

²⁰ GRANDGUILLAUME.G, 1983, Arabisation et politique linguistique au Maghreb, Paris : Maisonneuve et Larose.P36

Conclusion générale

Notre travail de recherche s'inscrit dans le domaine de la sociolinguistique. Plusieurs enquêtes et recherches ont été effectuées dans ce domaine, notamment des recherches sur la politique linguistique de l'Algérie, dans le but d'étudier le degré d'utilisation des langues écrites dans les institutions algériennes.

Notre point de départ était le paradoxe entre le discours officiel de l'Etat algérien qui impose l'usage exclusif et obligatoire de l'arabe standard dans tous les secteurs et domaines, et la réalité linguistique de l'Algérie qui indique l'existence de l'usage de la langue française, particulièrement dans les administrations étatiques.

Dans la partie théorique, nous avons décrit la situation sociolinguistique de l'Algérie. Ensuite, nous avons présenté la politique linguistique et culturelle de l'Algérie indépendante ; commençant par la définition de quelques concepts de la sociolinguistique.

Dans la partie pratique, nous avons opté pour une étude quantitative des documents administratifs, utilisés au niveau de la BADR banque, cela nous a permis de mettre en lumière les langues en présence et leurs degré d'utilisation au niveau de cette institution. Concluant cette partie par une analyse interprétative des résultats obtenus.

Pour enrichir notre enquête, nous avons présenté un questionnaire aux employés de la BADR banque dans le but d'étudier le degré de l'application de la loi de l'arabisation.

En nous référant à notre analyse quantitative, nous avons relevé l'existence des documents écrits en arabe, des documents écrits en français et des documents écrits dans les deux langues. De ce fait, nous

avons abouti au résultat que l'arabe standard et le français sont les deux langues de fonctionnement au sein de notre échantillon. Or, depuis l'indépendance, l'Etat algérien impose une politique d'unilinguisme linguistique qui repose sur l'usage exclusif de la langue arabe dans tous les domaines en interdisant toutes langues étrangères. Pour effectuer cette politique, le gouvernement a établi un projet d'arabisation graduelle des secteurs.

Malgré cette politique, le français s'impose encore dans les différents secteurs, notamment le secteur bancaire, les administrations des institutions étatiques continuent d'utiliser la langue française. Selon Rabah SEBAA :

Sans être la langue officielle, la langue française véhicule l'officialité. Sans être la langue d'enseignement, elle reste la langue de transmission du savoir. Sans être la langue identitaire, elle continue à façonner l'imaginaire culturel collectif de différentes formes et par différents canaux. Et sans être la langue d'université, elle est la langue de l'université. Dans la quasi-totalité des structures officielles de gestion, d'administration et de recherche, le travail s'effectue encore essentiellement en langue français.²¹

²¹ Sebaa. R. 2002, L'Algérie et la langue française, l'altérité partagée, Oran, Edition Dar el Gharb, p138 .

La langue française et la langue arabe sont présentes dans la vie économique algérienne. La langue arabe n'a pu être la seule langue de travail et communication dans le secteur bancaire du fait que le français véhicule le domaine scientifique et technique. Donc l'utilisation de la langue française est nécessaire ce qui cause des problèmes de l'arabisation constituant un obstacle face à sa généralisation totale.

Liste des références bibliographiques

Ouvrages :

- 1- BENRABEH. M, 1999, Langue et pouvoir en Algérie, éd Ségur, Paris.
- 2- CALVET. L-J, 1999, la guerre des langues et politiques linguistiques, Hachettes littératures, Paris.
- 3- CALVET. L-J, 1993, la sociolinguistique PUF, collection Que Sais-Je ? Paris.
- 4- CALVET. L-J, 1999, Pour une écologie des langues du monde, PLON, France.
- 5- DOURARI. A, 2003, Les malaises de la société algérienne aujourd'hui. Crise d'identité, Alger, Casbah.
- 6- GRANDGUILLAUME.G, 1983, « Arabisation et politique linguistique au Maghreb », Maisonneuve et Larose, Paris.
- 7- OUEFFELEC. A, DERRADJI. Y, DEBOV. V, SMAALI-DEKDOUK. D, CHERRAD-BENCHEFRA .Y, 2002, Le français en Algérie, lexique et dynamique des langues, De Boeck & Larcier, Editions Duculot.
- 8- SEBAA. R, 2002, L'Algérie et la langue française, l'altérité partagée, Oran, Edition Dar el Gharb.
- 9- TALEB-IBRAHIMI. K, 1997, Les Algériens et leur(s) langue(s), Les éditions El Hikma, Alger.
- 10- MAOTASSIME. A, 1992, « Arabisation et langue française au Maghreb ». I.E.D.E.S.

Sitographie :

- 1- BELLATRECHE Houari, L'usage de la langue française en Algérie, Cas d'étude ; le secteur bancaire. In : Synergies Algérie, n°8- 2009, pp.107-113. Consulté le 14/03/2017.
- 2- CHERIGHEN Foudil, Politiques linguistique en Algérie. In : Mots, n°52, Septembre1997, L'état linguiste, P.62-73. Consulté le 14/03/2017.
- 3- G.GRANDGUILLAUME, la francophonie en Algérie, école des grandes études en science social, Paris 09-04-2008 <http://sinistri.Canalblig.com/archive/2008/04/09/8718521.html>. Consulté le 19-03-2017.
- 4- http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algérie-3Politique_ling.htm. Consulté le 16/03/2017.
- 5- <http://ai-st2s3-handicap.skyrock.com/2441325457-Grille-de-depouillement-de-ce-questionnaire.html> . Consulté le 12/04/2017.

Mémoires :

- 1- Benkhanouf Rachid, thèse de Doctorat(en ligne).
- 2-

